



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission **ad hoc** au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 22-2024 Campagne Guillemin : rénovation de la place de jeux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Avant même le début de la séance de commission ad hoc, les commissaires ont échangé sur le fait que chaque Pulliérane et Pulliérant a une histoire avec la Campagne Guillemin. Ce parc est important dans le paysage pulliérant, autant pour l'espace vert qu'il offre que pour le lieu de rencontre, d'échange, de jeux et de partage qu'il représente. Pour les commissaires présent·e·s, le fait de maintenir cet endroit attrayant et sûr pour toutes et tous paraît dès lors prioritaire. La commission ad hoc vous invite donc à étudier ce préavis sous cet angle, en admettant que c'est un lieu important pour Pully et pour ses habitantes et habitants, et donc un sujet prioritaire.

1. Composition de la commission

La Commission ad hoc, chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le préavis 22-2024 - Campagne Guillemin : rénovation de la place de jeux, était composée de : Mmes CUCHE Pascale, DAUNER GARDIOL Isabelle, DE ROSA Serena, FREISE Alexandra, ZOLLIKER Line (présidente) ; MM CUCHE Gérald, GALLEY Bertrand, MARCHAND Charles Edouard, STERN Philippe.

Notre commission s'est réunie le lundi 7 octobre, de 18h30 à 19h40, au Quartier du Temple 1. Nous y avons été reçus par M. le Municipal Lucas GIRARDET, accompagné de MM. Etienne RÄSS (chef de service) et Yannick VERNEZ (chef de la division parcs et promenades).

2. Présentation du préavis par le Municipal et son équipe

Ce préavis concerne la pataugeoire et la place de jeux de la Campagne Guillemin, qui sont les deux points forts de ce parc ayant un positionnement central à Pully. Ces infrastructures arrivent en bout de course.

La pataugeoire rencontre des problèmes récurrents liés aux normes actuelles. En premier lieu, c'est la qualité de l'eau qui n'est souvent pas suffisante et qui comporte des risques sanitaires pour les enfants qui s'y baignent. L'autre problématique est la profondeur du bassin qui ne répond plus aux normes actuelles.

Du côté de la place de jeux, dont les infrastructures sont soumises à un contrôle annuel, il faudra bientôt remplacer certains jeux ou les modifier.

Ainsi, ce préavis s'empare de ces deux enjeux (pataugeoire et place de jeux), pour proposer une solution complète qui fasse sens, autant au niveau du résultat qu'au niveau des investissements.

3. Questions et discussion

Parc aux biches (daims) : peut-on y toucher ou pas ? (question posée, même si cela ne concerne pas directement le préavis)

Le Municipal pense qu'il est intéressant d'en discuter et il est intéressé par l'avis des commissaires à ce sujet.

Même si une commissaire relève qu'on va au parc pour jouer et pas pour voir les biches, la majorité des commissaires considèrent que les biches font partie du parc Guillemin et qu'il serait dommage de les voir disparaître. On l'appelle d'ailleurs le « parc aux biches », tellement cela fait partie de son identité. Il est relevé qu'il pourrait être intéressant de valoriser le parc animalier en informant plus au sujet des daims.

M. Vernez donne de nombreuses informations sur les daims et la façon dont on prend soin d'eux. Sans avoir les chiffres exacts, M. Vernez estime que les biches coûtent moins de 5'000.-/an à la commune.

Sécurité « fontaine » : est-ce que les enfants risquent de glisser sur le lieu « la fontaine » ? Cela dépend du revêtement. Nous n'en sommes pas encore à ce niveau de détail, mais cela sera évidemment pris en compte. La fontaine pourra également être utilisée en hiver, lorsque l'eau sera coupée. Cela représente un avantage par rapport à la pataugeoire actuelle qui est simplement fermée lorsque la saison balnéaire est terminée. Il est également relevé qu'il n'y aura pas de sable, ce qui différencie la place de jeux des autres alentours.

Eau de la « fontaine » : est-ce que l'activation de l'eau de « la fontaine » sera manuelle ? et y aura-t-il la possibilité d'éteindre l'eau pendant la nuit pour éviter toute déprédation ? Oui, l'activation sera manuelle. Actuellement, il est prévu qu'elle puisse être activée à trois postes : un accessible PMR, l'autre à hauteur d'enfant pour tourner avec les mains, le dernier vers un banc avec des pédales pour les pieds. Il est tout-à-fait possible d'installer une vanne pour éteindre l'eau la nuit et cette idée sera prise en compte dans le projet.

Normes pataugeoire : est-ce que l'on peut laisser la pataugeoire en l'état (ne rien faire) ? Le moment de remplacer la pataugeoire est vraiment venu. Si on ne fait rien, le risque est qu'elle soit simplement fermée, comme cela est arrivé pendant plusieurs semaines durant l'été 2023. La question de la profondeur pourrait encore attendre, mais la qualité de l'eau est vraiment problématique et il faut faire quelque-chose pour résoudre ce problème.

Prix rénovation pataugeoire : est-ce qu'une rénovation de la pataugeoire a été chiffrée ? La pataugeoire étant un point fort du parc, il semble pertinent de se demander s'il serait possible de garder un tel bassin.

Le maintien d'un bassin tel que celui présent actuellement représente un investissement bien supérieur au crédit demandé. En effet, pour répondre aux normes actuelles de qualité de l'eau, il faudrait changer le système de traitement/filtration des eaux de la pataugeoire. Il faudrait enterrer ce système et cela coûterait très cher, car il faudrait excaver sous le bassin de la pataugeoire. Cela n'a pas été chiffré, mais cela coûterait certainement déjà plus de 670'000.-, uniquement pour rénover la pataugeoire. Il faudrait alors encore investir plus d'argent pour rénover la place de jeux.

L'avantage du projet proposé est qu'il n'y a pas de système de filtration, vu que l'eau est directement récoltée pour arroser les plantes. De plus, le jeu d'eau reste, même si la baignade n'est plus possible, avec les jets d'eau qui apportent quelque-chose de ludique.

Vétusté de la place de jeux : la place de jeux ne répond plus que partiellement aux attentes actuelles. C'est plus un problème de vétusté que de normes. Elle n'a pas de cohérence et les jeux ne permettent qu'une utilisation. Cela ne se fait plus ainsi. En effet,

le Municipal relève qu'une place de jeux devrait également apporter quelque-chose aux adultes, parents, grands-parents.

Nécessité/urgence du projet : est-ce que l'on peut attendre et ne rien faire pour le moment, en laissant la place de jeux et la pataugeoire en l'état ?

Comme relevé plus haut, il est indispensable d'entreprendre quelque-chose pour la pataugeoire. Si on ne fait rien, le risque est que la pataugeoire ferme. Concernant les jeux, le risque est que certains doivent être enlevés dès l'année prochaine.

C'est donc l'occasion de revoir cet espace de manière globale et de répondre à toutes les problématiques actuelles. Il faut également garder à l'esprit que la Garderie du Parc sera bientôt agrandie et accueillera plus d'enfants (séance d'information le 30 octobre et passage devant le Conseil Communal au printemps 2025, puis travaux dans la foulée si passe). Ces derniers utiliseront le parc. D'ailleurs, le projet de rénovation de la place de jeux a été présenté à la Garderie du Parc et accueilli positivement.

Tables et bancs : deux remarques concernaient les bancs et les tables.

Suffisamment de bancs seront installés à l'ombre. Il faudra juste trouver des modèles de bancs qui respectent les racines des arbres.

Il n'est pas prévu d'installer des tables, car le but est que l'espace en dehors de la place de jeux reste libre pour permettre différentes utilisations (jeux de ballon et autres, pique-niques sur la pelouse, repos, joutes des classes, etc.).

Mise à disposition de jeux : serait-il possible de mettre à disposition des jeux, tel que cela est fait au quai Milliquet avec les casiers par exemple ?

Oui, cela pourrait être intégré au projet par la suite, que cela soit sous la forme de casiers avec des ballons ou d'une caisse avec des jeux à disposition.

Édicule/chalet : possible buvette et accessibilité des toilettes

Actuellement, le petit chalet présent dans le parc abrite des toilettes et la station de filtrage de la pataugeoire. Quand les vieux filtres seront démontés, il sera possible de proposer l'espace libre pour une petite buvette. Cela semble être une bonne idée, d'autant plus qu'il est souvent demandé par les utilisateurs·trices du parc qu'une buvette y soit installée.

Une commissaire relève qu'il serait important de penser à l'accessibilité des toilettes pour les PMR. Et d'autres évoquent la question de la propreté des toilettes.

Prix du projet : est-ce que les chiffres présentés se basent sur des soumissions ou des estimations ? et est-ce que le prix est élevé (place de jeux de luxe) ?

Ce sont des estimations. C'est pour cela que des réserves à hauteur de 10% sont prévues.

Et non, ce n'est pas une place de jeux de luxe qui est prévue. Mais il faut garder en tête que c'est une grande place de jeux et qu'il ne ferait pas sens de la réduire, surtout qu'elle est très appréciée et utilisées.

4. Discussion finale et vote

Après l'étude détaillée du préavis, toutes et tous les commissaires sont d'avis que ce projet de rénovation est nécessaire. Premièrement, il est indispensable de penser à la sécurité des enfants qui vont jouer à la campagne Guillemain (pataugeoire et jeux). En l'état, la pataugeoire coûte et si rien n'est fait, elle devra être démontée. De plus, il faut penser à l'impact sur l'image de Pully. Ce parc ne peut pas rester le parent pauvre, alors qu'il est l'un des plus grands parcs de la Ville. Finalement, c'est un parc qui compte pour tou·te·s les habitant·e·s de Pully. On ne peut pas l'enlever, bien heureusement, il faut donc l'entretenir.

Pour toutes ces raisons, la commission ad hoc vous invite, à l'unanimité, à faire vôtres les résolutions du préavis 22-2024.

Pully, le 21 octobre 2024

Pour la commission ad hoc, sa présidente rapportrice



Line Zolliker